COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur BIERMANN Jonathan
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf. : 16-45455-2020 *(corr. : Gaelle Calabrese)*
N/Réf. : AA/MB/**UCL20411_674_PU_Dieweg_devant83**
Annexe : /

Bruxelles, le 17/06/2021

Objet : UCCLE. Dieweg, 83.
Demande de permis d'urbanisme portant sur la construction d'un immeuble à appartements avec parking en sous-sol, l'abattage de plusieurs arbres et la démolition d'un mur mitoyen.

Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 25/05/2021, reçu le 27/05/2021, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 02/06/2021.

Étendue de la protection

Le bien est compris dans la zone de protection du Cimetière du Dieweg classé comme ensemble et site (AG du 16/01/1997) et dans la zone de protection de la Maison Sèthe (AG du 22/09/1994) classée comme monument et de la villa du Bloemenwerf (AR du 03/08/1983) classée comme site.

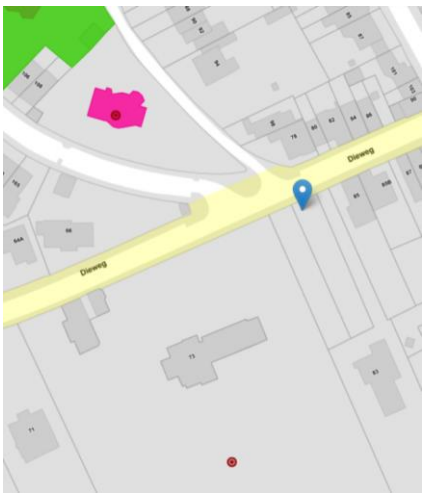

Situation Brugis

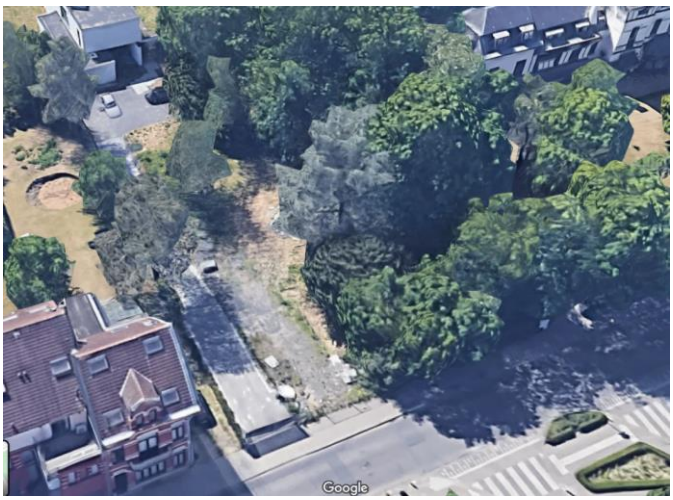

Vue aérienne des parcelles constructibles. ©Google Earth

Analyse de la demande

La demande vise la construction d'un immeuble de 6 appartements avec parking en sous-sol sur les deux parcelles actuellement vides à l'avant du n°83. L'immeuble serait construit en retrait de 5m de la rue et en retrait de 3m de la parcelle mitoyenne du n°73. La construction présenterait un gabarit de R+3, avec le dernier étage en retrait, et nécessiterait l'abattage de cinq arbres dans la zone constructible.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Axonométries de l'immeuble projeté. Images tirées du dossier

Avis

La nouvelle construction aura un impact visuel trop important sur la perspective paysagère depuis l'accès des sites classés (Maison Sèthe et Villa Bloemenwerf), les parcelles constructibles étant situées dans l'axe de l'entrée de la maison Sèthe. L'écriture architecturale de l'immeuble, son gabarit, sa volumétrie et sa matérialité ne s'intègrent par ailleurs pas subtilement dans leur environnement immédiat et dénotent de façon trop importante à la typologie résidentielle du quartier. La CRMS émet donc un avis défavorable sur la construction de l'immeuble telle que proposé.

Vue ©Google Street View depuis l'entrée de la maison Sèthe vers les parcelles constructibles

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; aguffens@urban.brussels ; slagrilliere@urban.brussels ; gcalabrese@uccle.brusseks ; fdecarpentrie@uccle.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels